Certificat pour opérateurs, groupements d'opérateurs et exportateurs dans les pays tiers pour les produits biologiques à importer dans l'Union européenne

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

MG-BIO-154.450-0000223.2026.003

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur

☐ Groupe d'opérateurs

☑ Exportateur

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**SARLU SOCIETE HERA COMPANY**		
Adresse	**ANDRANOMATSIKO ANTANIFOTSY II CU SAMBAVA 208 Sambava**		
Pays	**Madagascar**	Code ISO	**MG**

I.4 Autorité/Organisme de contrôle

Autorité	**ECOCERT SAS (MG-BIO-154)**		
Adresse	**BP 47 - Lieu-dit Lamothe Ouest , 32600, L'Isle-Jourdain**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur, du groupe d'opérateurs ou de l'exportateur

• Préparation
• Exportation

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine

Méthode de production:

– production de produits biologiques

I.7 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Épices: Vanille	**Biologique**

Ce document a été délivré conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/1378 de la Commission pour certifier que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs se conforment au règlement (UE) 2018/848.

I.8 Date, lieu

Date	**05 juin 2026 08:52:43 +02 (Europe/Brussels)**	Nom et signature	**ECOCERT SAS**
Lieu	**L'Isle-Jourdain (FR)**		

I.9 Validité

Certificat valable du **08/09/2025** au **31/03/2027**

DÉLIVRÉ

Certificat pour opérateurs, groupements d'opérateurs et exportateurs dans les pays tiers pour les produits biologiques à importer dans l'Union européenne

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Quantité de produits

II.2 Informations sur les terres

II.3 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

II.4 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant

II.6 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.7 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 46, paragraphe 2, point d), du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0657.pdf**

II.8 Autres informations

DÉLIVRÉ